

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1890

commune (s) : Rillieux la Pape - Bron - Lyon - Villeurbanne

objet : **Point d'information médiation multiservices - Acquisition de matériel - Versement d'une participation financière - Convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne le versement d'une participation financière, d'un montant total de 74 150 €, à l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) pour les exercices 2003 et 2004, pour des dépenses d'équipement liées à la création d'un nouveau PIMMS dans la commune de Rillieux la Pape.

Depuis 1995, l'entreprise de services publics, en partenariat avec les collectivités locales, l'Etat, les habitants et les acteurs locaux, développent le concept PIMMS. Cette action s'inscrit dans le contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise.

EDF-GDF, la Générale des eaux, la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), France Télécom, La Poste, la SNCF et les Transports en communs lyonnais (TCL) installent dans les quartiers prioritaires du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise des points d'accueil de la population : les PIMMS Lyon 8°-Etats-Unis, Lyon 9°-Vaise, Bron-Terraillon et Villeurbanne sont actuellement en fonctionnement. Un cinquième va se créer à Rillieux la Pape-Ville nouvelle.

Les PIMMS constituent des points de proximité, qui, sans se substituer aux agences et agents statutaires, s'efforcent de faciliter l'accès aux services publics aux personnes qui peuvent éprouver des difficultés à bien les utiliser. Les PIMMS ont pour objectif de faire accéder ces personnes à l'autonomie en la matière, notamment à la maîtrise de leurs dépenses. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont proposés aux clients des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

Les PIMMS sont des lieux ressources qui sont en mesure d'orienter le public sur les structures dédiées, notamment d'accompagnement social et d'emploi-formation. Cette fonction amène les PIMMS à établir les complémentarités avec ces structures et des procédures de collaboration.

Les PIMMS fournissent également aux habitants des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, initiation à Internet, etc.).

Par ailleurs, les habitants des quartiers sont étroitement associés à l'action des PIMMS dont ils constituent la moitié des conseils d'administration et les PIMMS contribuent au raffermissement du lien social dans les quartiers d'implantation.

A travers les PIMMS, les partenaires œuvrent à l'insertion professionnelle de jeunes gens. En effet, chaque point d'information est animé par quatre salariés agents médiateurs en contrat emploi-jeune (CEJ), pour la plupart issus des quartiers, auxquels les PIMMS offrent un parcours de qualification.

La Communauté urbaine accompagne cette expérimentation depuis l'origine. Il est proposé aujourd'hui de poursuivre cet accompagnement pour les années 2003 et 2004 sur la base du montage financier prévisionnel suivant :

- entreprises partenaires	985 000 €
- subventions Etat CNASEA	640 700 €
- fonds européens Objectif 3	67 500 €
- Etat FIV	41 250 €
- Communauté urbaine	47 250 €
- Communes membres	144 900 €
- recettes propres	29 000 €
	<hr/>
total	1 955 600 €

En outre, et comme cela avait été fait pour les autres PIMMS, il est proposé de participer aux frais de mise en service du nouveau PIMMS créé à Rillieux la Pape à hauteur de 14 900 € pour contribuer à l'acquisition de matériel.

Enfin, dans le cadre de l'évaluation intermédiaire à mi-parcours du contrat de ville, il a été souhaité par les partenaires des PIMMS que soit lancée une évaluation de leur activité. Cette évaluation devra analyser plus spécialement l'activité d'intérêt public des PIMMS, en tant que guichet de premier accueil des publics en secteur sensible, pouvant ainsi contribuer à un meilleur fonctionnement et à des économies d'échelles pour différents services publics. Le coût de cette évaluation est estimé à 30 000 € TTC avec le montage financier suivant :

- fonds propres PIMMS	6 000 €
- Etat	12 000 €
- Communauté urbaine	12 000 €

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accepte le versement d'une participation financière :

a) - d'un montant de 47 250 € nets de taxes pour les exercices 2003 et 2004 et d'un montant de 12 000 € nets de taxes pour l'évaluation à l'Union des points d'information médiation multiservices (PIMMS) sur 2004,

b) - d'un montant de 14 900 € nets de taxes à l'association PIMMS de Rillieux la Pape pour l'acquisition de matériel sur 2003.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière fixant les modalités de versement de la participation de la Communauté urbaine à l'association PIMMS Rillieux la Pape et à l'Union des PIMMS.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et 2004 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,